



Que se passe-t-il à Feigères?

Chers Feigérois, Chères Feigéroises,

La forme change, le fond reste....

La nouvelle équipe en charge de la communication au sein du Conseil municipal envisage des changements de présentation du bulletin mensuel. La maquette existe depuis longtemps déjà et nous souhaiterions la moderniser pour la rendre plus attractive. Nous avons à cœur d'égayer votre lecture et à cette fin, nous étudions diverses options pour y parvenir, en étroite collaboration avec notre imprimeur.

Ne soyez donc pas surpris si dans les prochains mois le "Que se passe-t-il à Feigères" évolue, se colore ou se métamorphose...

Rassurez-vous, le bulletin est et restera le support privilégié de la communication entre la mairie, les associations et les Feigérois.

Nous travaillons en parallèle sur d'autres projets : mise à jour régulière du site Internet pour vous présenter une information toujours d'actualité, présentation des activités mises en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, mise en valeur des associations, rédaction du bulletin annuel, etc.

Nous sommes ouverts à toutes les idées, n'hésitez pas à les faire parvenir en mairie (mairie@feigeres74.fr).

Nous nous réjouissons d'œuvrer à votre service pour les années à venir.

Pour la Commission communication,

Annick, Angela, Myriam, Éric, Laurent, Cédric

Juin
2014
N° 5

Elections européennes du 25 mai 2014

Nous votions à la proportionnelle pour 13 députés européens ce dimanche 25 mai. Pour la circonscription Sud Est, comprenant les régions Rhône-Alpes - PACA et Corse, il y avait 23 listes. Notre rappel des résultats est établi pour les seules listes ayant obtenu des voix à Feigères.

Inscrits : 990 - Votants : 498 - Participation : 50,30 % - Blancs : 11 - Nul : 1 - Exprimés : 486

UMP (Muselier) : 114 voix - Europe Ecologie Les Verts (Rivasi) : 73 voix - Régions et Peuples Solidaires (Alfonsi) : 4 voix - Alliance Ecologiste Indépendante (Mira) : 20 voix - Lutte Ouvrière (Gomez) : 1 voix - Front National (Le Pen) : 70 voix - Force Vie (Mure-Ravaud) : 5 voix - L'Europe de la finance, ça suffit (Vergiat) : 7 voix - Parti Fédéraliste Européen (Mategarie) : 2 voix - UPR Sud est (Romani) : 2 voix - Nouvelle Donne (Coutelis) : 28 voix - UDI MODEM (Goulard) : 90 voix - Nous citoyens (Lescure) : 8 voix - Debout la France (Rambaud) : 15 voix - Parti Socialiste (Peillon) : 47 voix.

Les cinq premiers

Feigères

UMP : 23,46 %
UDI MODEM : 18,52 %
Europe Ecologie : 15,02 %
Front National : 14,40 %
Parti Socialiste : 9,67 %

Canton St Julien

UMP : 24,32 %
FN : Le 19,29 %
UDI MODEM : 15,39 %
Europe Ecologie : 12,10 %
Parti Socialiste : 9,52 %

Haute-Savoie

UMP : 23,51 %
FN : 23,41 %
UDI MODEM : 11,81 %
Europe Ecologie : 10,70 %
Parti Socialiste : 9,97 %

Organisation des rythmes scolaires

Monsieur le Maire remercie l'équipe précédente pour le travail déjà accompli sur ce sujet, ainsi que les nouveaux élus qui ont dû s'emparer rapidement de ce dossier.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité les différentes activités proposées ainsi que leur coût, accepte le règlement intérieur tel qu'il est proposé, autorise le Maire à signer les différents contrats et conventions et décide d'instaurer le tarif suivant par activité et par jour :

- * 1 € si le quotient familial est inférieur à 1301,
- * 1.50 € s'il est supérieur à 1301.

Approbation du décompte définitif du Syane pour les travaux de la Route de Saint Julien

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a approuvé le projet et voté le financement prévisionnel pour les travaux de la Route de Saint Julien.

Compte tenu de ces décisions, le Syane a mis en œuvre les travaux dans le cadre de son programme 2012. Les travaux étant terminés, la dépense totale de l'ensemble des opérations y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre et frais généraux du Syane s'élève à la somme de 165 901.90 €.

Le financement définitif est arrêté comme suit :

- * Participation du Syane : 60 548.56 €
- * TVA récupérable ou non par le Syane : 23 326.10 €
- * Quote-part communale y compris

différentiel de TVA : 77 678.76 €

- * Frais généraux : 4 348.48 €

Le Syane a assuré le financement des travaux restant à la charge de la commune par un emprunt au taux d'intérêt de 4.95 % et un amortissement constant.

Le Conseil municipal s'engage à rembourser au Syane la part communale sous forme d'un emprunt de 15 annuités.

Recrutement aux services techniques pour l'été

Afin de seconder les agents techniques pendant la période estivale, le Conseil municipal décide de recruter deux personnes pendant les mois de juillet et d'août.

Maison médicale

Une réflexion est en cours sur la création d'un pôle médical dans le nouveau bâtiment qui sera construit à la place de la ferme Vuagnat. Des contacts ont déjà été pris avec différents professionnels de santé.

Urbanisme

Les demandes suivantes ont été déposées en Mairie :

Déclarations préalables :

- * Philippe Sprauel, portail et portillon, chef-lieu.
- * Jean-Luc Albalatrier, abri voiture, L'Agnellu.
- * Christophe Delcloy, piscine, Malchamp.

Permis de construire :

- * Hervé Pierre, maison, Malchamp.

Compte-rendu des commissions communales et intercommunales

Commission Economie

Pour faire face aux problèmes de stationnement à proximité des commerces, une nouvelle signalisation sera effectuée et de nouveaux panneaux seront installés.

Commission Aménagement du territoire (CCG)

La mise en conformité de notre PLU avec le Scot doit intervenir dans les trois ans.

Commission Sociale (CCG)

Présentation de la commission et du transfert de la compétence Petite Enfance qui aura lieu au 1^{er} janvier 2015.

SIVU

Une réflexion est en cours sur l'implantation de deux micro-crèches, une à Savigny et une à Présilly. Tous les maires se réunissent le 2 juillet pour décider de la suite à donner à ce projet.

Voirie

Des membres de la commission se sont rendus Route de la Salette avec l'entreprise Gruaz pour voir comment refaire la route. Le fossé serait supprimé pour permettre aux véhicules de se croiser.

Afin de protéger des gens du voyage le terrain situé en face de la Mairie, des blocs bétons seront installés.

Travaux de sécurisation de notre approvisionnement en eau

La Communauté de Communes du Genevois (CCG) va réaliser des travaux visant à exploiter la nappe de Matailly (Rhône) afin de fiabiliser et de renforcer l'alimentation en eau potable de notre territoire.

Ce projet est justifié par l'augmentation avérée des besoins de la population en eau potable, par la nécessité de sécuriser notre système d'approvisionnement en eau et de préserver cette ressource le mieux possible.

L'objectif est d'exploiter la nappe d'accompagnement du Rhône sur le site de Matailly-Moissey. Sa capacité de production (jusqu'à 1 200 m³/h) est adéquate pour répondre aux besoins futurs du territoire à horizon 2025-2030.

Les infrastructures qui seront réalisées permettront la sécurisation et l'optimisation énergétique du système d'approvisionnement en eau potable du territoire. Sera ainsi réalisée une trentaine de kilomètres de canalisations reliant les réservoirs de stockage intermédiaires et les stations de pompage.

Le coût global de l'opération, pris en charge par la CCG, s'élève à 13.2 millions d'euros HT et les subventions attendues à 6.2 millions d'euros HT. Le démarrage des travaux est prévu en juin 2014, pour une mise en service début 2016.

Sur Feigères, les travaux auront lieu derrière la zone artisanale, sur le secteur de Grossaz, derrière la ferme Dupont, Route de Pré Vally, à travers les champs jusqu'à la Route de Chez Jolliet, et Route de Saint Julien.

Avis et Réglementation

Lutte contre les bruits de voisinage : rappel de quelques règles de base

Tout bruit qui porte atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité **est interdit de jour comme de nuit.**

Dans les lieux publics, les bruits qui proviennent de l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore, des réparations de moteurs (sauf en cas de panne fortuite), les appareils de ventilation, de réfrigération ou de production d'énergie, de l'utilisation de pétards ou feux d'artifice, sont interdits sauf dérogations du Maire ou de la Préfecture. Cette interdiction ne concerne pas les fêtes du 14 juillet, du 31 décembre, de la musique ainsi que les fêtes votives de la commune.

Sur les propriétés privées, les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés avec des objets tels que tondeuses, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, ne peuvent être effectués que

- ▶ **les jours ouvrables de 8h à 12h30 et 13h30 à 20h,**
- ▶ **le samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h.**

Les travaux publics ou privés susceptibles d'être source de nuisances sonores **sont interdits tous les jours de la semaine de 20h à 7h ainsi que les dimanches et jours fériés.** D'autre part, les propriétaires d'animaux, de chiens en particulier, doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter toute gêne pour le voisinage.

TNT

Feigères est concernée par le déploiement de six nouvelles chaînes gratuites de la TNT en haute définition depuis le 10 juin. Cet enrichissement de l'offre télévisuelle peut s'accompagner de changements de canaux pour des chaînes existantes de la TNT. Pour continuer à les recevoir, les téléspectateurs devront procéder à une recherche et mémorisation des chaînes (RMC). Ainsi, ils pourront recevoir les six nouvelles chaînes. A cette fin, l'Agence Nationale des Fréquences a mis en place un numéro spécial : 0 970 818 818. Ce numéro permet de signaler des problèmes de réception TNT. De plus, des aides financières existent pour les téléspectateurs qui ne recevraient plus certaines chaînes existantes à la suite de changement de canaux.

**Venez découvrir une activité où l'esprit d'équipe,
la cohésion et la rigueur sont au rendez-vous !**

L'Association des Jeunes Sapeurs Pompiers du Canton de Saint-Julien-en-Genevois recrute des jeunes garçons ou filles âgés de 11 à 14 ans. Le jeune découvra le métier de sapeur pompier en suivant un programme de formation adapté à son âge et participera à un entraînement sportif régulier pour se rapprocher des conditions physiques qu'exige cette profession. Le recrutement a lieu une fois par année au mois de septembre. Les dossiers sont à retirer à la caserne de St Julien et à retourner avant le 31 août.

Informations auprès de Mickael Dupont, 06 30 67 11 76

La collecte des ordures ménagères du mardi 15 juillet 2014 est reportée au mercredi 16 juillet.

Les détecteurs autonomes avertisseurs de fumée

- * **Obligation** : La loi n° 2010-238 du 9 mars 2010 rend obligatoire l'installation d'un détecteur autonome de fumée dans tous les logements. Il s'agit d'un appareil permettant d'alerter l'occupant d'un début d'incendie dans le logement grâce à l'émission d'un signal sonore.

VOUS DEVEZ VOUS CONFORMER A CETTE OBLIGATION AVANT LE 8 MARS 2015.

- * **Logements concernés** : Tous les logements sont concernés, que l'occupant soit locataire ou propriétaire, sauf quelques exceptions (logements de fonction, locations meublées, logements - foyers, familiaux, etc.).
- * **Quel modèle choisir ?** Lors de l'achat de votre détecteur, il faut vérifier qu'il soit conforme à la norme NF EN 14604.
- * **Où fixer votre détecteur ?** En règle générale, son emplacement sera dans ou près des chambres ou dans le couloir montant aux chambres et à distance des sources de vapeur ou de fumée. Sa position sera en partie supérieure (ex. le plafond) et à distance des autres parois. Si votre logement possède plusieurs niveaux, il est recommandé de fixer un détecteur par niveau.
- * **Comment l'entretenir ?** Il existe un bouton « test » qui permet de vérifier le fonctionnement de l'alarme. N'oubliez pas de remplacer les piles et de le tenir propre.
- * **Comment informer votre assureur ?** : Vous devez informer votre assureur en rédigeant une attestation stipulant que vous avez installée un détecteur de fumée conforme à la norme NF EN 14604.

Les haies : entretien et réglementation

Les propriétaires dont les clôtures arborisées touchent les voies publiques sont dans l'obligation de tailler leurs haies ou d'élaguer leurs arbres, afin de ne pas gêner la visibilité des voitures dans les carrefours ou dans les virages, sans oublier de laisser libre la circulation piétonne sur les trottoirs ou les pistes cyclables. Le non-entretien de vos plantations peut occasionner des troubles sur les terrains, comme par exemple :

- * Les racines d'arbres détériorant les revêtement de sols des voisins ou la voie publique ;
- * Les feuilles bouchant les grilles, les canalisations, ou les gouttières ;
- * Les arbres ou autres végétaux tombant sous la tempête et engendrant des accidents de voirie, les branches ou arbres morts causant des dégâts lors de leur chute.

Nous vous rappelons que les haies ne doivent pas dépasser 2 mètres de hauteur en limite de propriétés et qu'elles doivent être plantées à 0.50 mètres de la limite de propriété.

Merci de votre compréhension.

Informations générales et associatives

Des nouvelles de la boulangerie

Notre nouveau boulanger prend ses marques et vous remercie de la confiance que vous lui témoignez.

Cependant, le matériel a été laissé dans un état déplorable par le précédent commerçant. Ainsi, il est impossible à Monsieur Guihaire de faire de la pâtisserie dans ces conditions.

Nous vous demandons en conséquence la plus grande indulgence à son égard, le temps pour nous et pour lui de trouver les solutions adéquates.

Nous vous rappelons que la boulangerie est ouverte tous les jours de 6h30 à 13h30 et de 16h à 19h. Elle est fermée le dimanche après-midi.

Un service d'épicerie, de dépôt de presse et de relai colis est proposé.

Vous pouvez passer commande en appelant le **09 67 38 40 98**.

Kermesse à l'école de Feigères

La kermesse aura lieu le samedi 28 juin au matin de 9h à 12h, dans la cour et dans le champ situé derrière l'école. Chaque enseignant organisera des stands avec sa classe. Il y aura aussi la possibilité de se faire maquiller et de participer à l'estimation du nombre de bonbons contenus dans un grand bocal !

Nous poursuivrons cette fête par une petite restauration à l'initiative du Sou des écoles. Les bénévoles sont toujours les bienvenus pour aider !

Bonne fête aux enfants, familles et habitants de Feigères !

Néosphère et La Musiquerie ont le plaisir de vous annoncer l'ouverture des portes de la 3^{ème} édition du **Festival Microcosme samedi 30 août 2014 !**

De 14h à 19h30 vous aurez le choix, avec les **copains**, avec les **bambins** ou avec les **anciens** de vous désaltérer à la buvette, de grignoter un p'tit bout aussi, de vous essayer à la musique, que cela soit des percussions ou de l'électronique grâce à l'atelier mix.

Pour les plus habiles et courageux, initiation au jonglage, au funambulisme, à la capoeira et même à la pole dance !!!

Les vibrations des tam-tams de la Compagnie Koukou vous transporteront au cœur de l'Afrique; quant au K Bouffon, il fera de vous le juré de son procès....

Pendant que maman se relaxe à l'atelier massage, les enfants s'épanouiront aux ateliers peinture, bracelets ou martelage de cuir et partiront avec de petits souvenirs !

Hop, de **20h à 2h**, place aux **concerts** avec cette année un groupe de **La Musiquerie : Damage Inc.** Vous pourrez reprendre avec eux les refrains rock de Metallica, découvrez les joyeux drilles de **MonaLisa Klaxonne** et leur musique bien festive.... puis deux autres groupes à venir.... Surprise !

De 23h à 9h, pour les plus endurants, **Néosphère** vous embarque dans les Bois Blancs vers ses 4 ambiances électro. Vous aurez le choix entre les 3 scènes et le chill: Drum'n'bass, Psytrance, Frenchcore et j'en passe... y'en aura pour toutes les oreilles !!

Pour ceux qui sont fatigués et pour conserver son permis, un espace sera disponible pour y poser sa p'tite tente ou son camion.

L'**entrée est GRATUITE**, alors rejoignez nous tous dans la joie et dans la bonne humeur, pour vous créer des souvenirs et vous découvrir des passions le samedi 30 août à **Feigères !!**

Pour participer à cette belle aventure, vous pouvez nous rejoindre avec vos idées et votre motivation en **devenant bénévole**; contactez-nous : asso.neosphere@live.fr ; [lamusiquerie@facebook.com](https://www.facebook.com/lamusiquerie)

L'amicale des sapeurs pompiers de Saint Julien en Genevois.

C'est avec un réel enthousiasme que les membres de l'amicale des sapeurs-pompiers de Saint Julien en Genevois vont de nouveau renouer avec la tradition pour l'organisation du grand bal qui aura lieu le 13 juillet 2014 au soir.

Cette année au programme, l'amicale offrira à la population la possibilité de visionner la finale de la coupe du monde de football sur un écran géant à partir de 19h, ensuite viendra le tour du bal tant attendu.

L'entrée est gratuite.

Auberge Info

Depuis le 1er juin, l'Auberge a le plaisir de vous recevoir du mardi 17h30 au dimanche 12h :

- Le matin, le bar dès 9h45
 - À midi, le restaurant
 - L'après-midi, le bar dès 17h30
 - En soirée, le restaurant dès 19h
- L'auberge est fermée du dimanche soir au mardi 17h30.

Renseignements : 04 50 75 65 25

Mairie de FEIGERES

152, chemin des Poses du Bois

BP 30612

74166 Feigères Cedex

Tél : 04 50 49 24 60

Horaires d'ouverture

Lundi et jeudi : 8h15 à 12h

Mardi : 17h à 19h

Mercredi : 10h à 12h